

2023-2724
2024-03-19

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la pyréthrine RVD2023-06 et butoxide de pypéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/02/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

**Insecticide liquide
de Poulin
COMMERCIAL**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER LE PRODUIT

PRINCIPES ACTIFS:

Pyréthrine0,43 %
Butoxyde de pipéronyle4,10 %

**N° D'ENREGISTREMENT 25364
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Fabriqué par :
**POULIN'S PEST CONTROL
24 Poulin Drive
Winnipeg, Manitoba**

Quantité nette :

L'INSECTICIDE LIQUIDE DE POULIN est efficace sous forme de brume, par contact ou pulvérisation sur les surfaces. Pour une utilisation sur les végétaux alimentaires, dans les hôpitaux, restaurants, supermarchés/épiceries, motels, hôtels, habitations, etc. granges, salles de traite et laiteries.

Pour les USINES D'EMBALLAGE DES VIANDES – Utiliser comme indiqué contre les insectes volants et rampants en prenant les précautions nécessaires, comme suit :

MISES EN GARDE

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER LE PRODUIT
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS PRENDRE PAR VOIE INTERNE**

NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. Son emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. Ne pas conserver, verser ou utiliser à proximité d'une flamme nue. Porter un masque ou un appareil de protection respiratoire et des vêtements protecteurs pendant l'application de la pulvérisation.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. Ne pas faire vomir sauf sur l'avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne faire boire aucun liquide à la personne. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux, garder les yeux ouverts et les rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, après les cinq (5) premières minutes, puis poursuivre le rinçage. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES : Entreprendre un traitement symptomatique.

Éviter le contact avec la nourriture ou l'alimentation des animaux. La brumisation du produit doit avoir lieu quand les usines de traitement des aliments et d'emballage de la viande sont à l'arrêt. Les aliments doivent être retirés ou couverts pendant le traitement. L'équipement de traitement des aliments doit être couvert ou soigneusement nettoyé avec de l'eau potable avant utilisation. Éviter une inhalation et le contact avec la peau. Laver toute peau et surface exposée après un contact avec le produit. Ne pas utiliser sur des animaux domestiques, des humains, des plantes ou dans des zones où de la nourriture peut être exposée. Tenir le produit à l'abri du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur. Éloigner les animaux domestiques et les aquariums de la zone de traitement. Ne pas appliquer sur des surfaces qui peuvent être au contact d'enfants ou d'animaux domestiques. Ne pas pulvériser en présence d'une flamme (y compris les pilotes) ou d'étincelles et ne pas fumer pendant l'opération. Éteindre les éléments chauffants électriques. Conserver à l'abri de la chaleur et des flammes. Les tissus souillés ou poussiéreux peuvent être tachés par les brumes insecticides.

MISES EN GARDE :

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. S'il est nécessaire d'entrer dans les zones traitées avant l'aération ou avant la fin du délai de réentrée de 2 heures, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides. **NE PAS** pénétrer ni laisser quiconque pénétrer dans les sites traités tant que le produit pulvérisé n'est pas sec. **NE PAS** appliquer ce produit sur [les meubles, les matelas], le linge de maison, les articles sur lesquels se couchent les animaux de compagnie, les jouets et les vêtements. **NE PAS** manipuler plus de 6,6 L par personne par jour lorsqu'un pulvérisateur portatif à compression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards est utilisé (gouttelettes de 0,1 à 100 µm). Ces restrictions visent à réduire le plus possible l'exposition des applicateurs. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

MODE D'EMPLOI :

Insectes volants : Stades exposés des mouches, mouches des fruits (drosophiles), maringouins/moustiques, moucherons, abeilles, guêpes, frelons, pyrales indiennes de la farine, pyrales des céréales de l'Angoumois, pyrales méditerranéennes de la farine.

Pour contrôler ces petits insectes volants et autres insectes similaires, arrêter tout équipement de ventilation, fermer toutes les portes et fenêtres. Brumiser l'INSECTICIDE LIQUIDE DE POULIN au taux d'une (1) once pour 1 000 pieds cubes au moyen du Jet Fogger or du Permanent Atomizer.

Exemple : 10 pi de haut x 10 pi de longueur x 10 pi de large = 1 000 pi³

Maintenir la zone traitée fermée pendant au moins dix (10) minutes. Répéter le traitement selon les besoins. Ne pas rester dans les zones traitées et ventiler une fois le traitement terminé.

Insectes rampants : Stades exposés des cafards, poissons d'argent, brûlots, cloportes, punaises de lit, fourmis, grillons, coléoptères, vers de farine, cadelles, tribolium brun de la farine, cucujide dentelé des grains, charançons, desmistides, araignées, tiques, poux, mille-pattes, chilopodes, cloportes communs.

Pour la pulvérisation d'un espace – Arrêter tout équipement de ventilation, fermer toutes les portes et fenêtres.

Brumiser l'INSECTICIDE LIQUIDE DE POULIN au taux de deux (2) onces pour 1 000 pieds cubes au moyen du Jet Fogger, du 1600 Fogger or du Permanent Atomizer. Maintenir la zone traitée fermée pendant au moins une (1) heure. Répéter le traitement selon les besoins.

Pour la pulvérisation de contact ou sur des surfaces – Appliquer L'INSECTICIDE LIQUIDE POULIN à raison de 0,7 à 2,0 L par 6 m en bande de 3 à 5 cm à l'aide du pulvérisateur 610-S. Pulvériser directement sur les insectes ou là où ils sont visibles.

Pulvériser l'INSECTICIDE LIQUIDE DE POULIN au rythme de 10 à 20 secondes par 1 000 pieds carrés de plancher, recouvrant la surface d'une brume semblable à de la rosée.

Traiter à fond les zones servant de refuges et les zones de reproduction, les fissures, les crevasses, le dessous-de-table de travail, derrière les éviers et les plaques de finition, les murs, les cadres de portes et de fenêtres, les puits et colonnes d'ascenseurs, à l'arrière et sous l'équipement, les chariots de linges, les zones de déchets, les zones sombres, chaudes et humides, les vides et les étagères. Répéter le traitement selon les besoins.

CONTRÔLE DES MOUCHES PIQUEUSES ET DES MARINGOUINS/MOUSTIQUES DANS LES ESPACES EXTÉRIEURS : INSTRUCTIONS D'UTILISATION :

L'emploi de ce produit d'une manière non conforme à l'étiquetage constitue une infraction à la loi fédérale.

Ce produit est conçu pour être utilisé dans tous les brumisateurs thermiques. Éviter le traitement des cours d'eau, lacs ou bassins où des poissons de valeur peuvent être lésés. Utiliser l'insecticide liquide de Poulin dans un générateur d'aérosol à moteur thermique. Répéter pour contrôler les mouches piqueuses adultes si nécessaire.

L'insecticide liquide de Poulin est destiné à tuer les moustiques porteurs du virus du Nil occidental et des insectes piqueurs, notamment les mouches domestiques, les mouches piqueuses des étables, les mouches noires et les brûlots.

Agit à l'intérieur et autour du jardin, du gazon, de la terrasse, du patio ou de la piscine.

La brumisation thermique devient une brume pratiquement inodore dispersée dans l'air et pénétrant les feuillages denses pour tuer les insectes là où ils vivent et se cachent.

LIMITATIONS DE L'UTILISATION : NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie [ou des animaux d'élevage] sont présents sur les lieux, à moins d'indication contraire. Utiliser un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les

surfaces non ciblées. Ne pas appliquer ce produit d'une manière telle qu'il pourrait entrer en contact, directement ou du fait d'une dérive, avec des adultes, enfants ou animaux domestiques. Ne pas rester dans la zone traitée. Sortir immédiatement de la zone traitée jusqu'à ce que les aérosols, vapeurs et/ou brouillards soient dispersés. **NE PAS** appliquer dans les usines de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale, les salles de traite ni les laiteries lorsque des activités sont en cours. Recouvrir ou enlever toutes les denrées (y compris les réservoirs à lait). Le lait accidentellement contaminé par la solution de pulvérisation doit être jeté. Recouvrir ou retirer tout le matériel de traite et le laver soigneusement avant de l'utiliser. **NE PAS** appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans protection adéquate des voies respiratoires et des yeux. Interdiction de l'application

Directement dans des égouts ou des drains, ou sur toute surface telle qu'une gouttière pouvant se drainer dans des égouts, des canalisations d'eaux pluviales, des plans d'eau ou un habitat aquatique. Ne pas laisser le produit pénétrer dans un drain quelconque pendant ou après l'application. Ne pas appliquer en cas de vent. Pour éviter un écoulement du produit, ne pas arroser excessivement les zones traitées ou appliquer le produit avant une forte pluie. Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la reinfestation.

AVANT DE BRUMISER : Retirer ou couvrir assiettes, ustensiles, appareils de traitement des aliments, ainsi que les surfaces de préparation des aliments ou les laver avant utilisation. Éloigner les animaux domestiques, les oiseaux et couvrir les aquariums et les bassins d'ornement contenant des poissons avant la pulvérisation; éteindre les systèmes pour aquariums.

QUAND BRUMISER :

Brumiser en fin d'après-midi ou à la tombée de la nuit, quand le vent est tombé et que l'activité des insectes augmente. Ne pas traiter si le vent dépasse 5 mi/h car la brume se dissipera trop rapidement.

Brumiser au taux de 29 millilitres pour 92 mètres carrés (5 x 18,4 m) ou 58 millilitres pour 92 mètres carrés (5 x 18,4 m). Pour obtenir les meilleurs résultats, il convient de brumiser soigneusement les arbustes, les plantes couvre-sol et le gazon entourant la zone que l'on souhaite occuper.

Ne pas mouiller les plantes au point de voir le produit s'écouler ou s'égoutter. Laisser la brume pénétrer le feuillage où les moustiques et mouches piqueuses se reposent. Créer une « zone tampon de brume » dans la mesure où l'espace le permet.

464 mètres carrés de gazon et de jardin peuvent être traités en dix (10) minutes. Le traitement de 2 023 mètres carrés nécessitera 1,1 litre de produit.

ENTREPOSAGE : **NE PAS** entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

1. Vider soigneusement le contenu du contenant dans le dispositif d'application.
2. Rendre le contenant inutilisable pour tout réemploi.
3. Mettre le contenant au rebut conformément aux réglementations provinciales.
4. Pour de l'information sur la mise au rebut de produit non utilisé ou non voulu, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial.

Communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

GESTION DE LA RÉSISTANCE AU PRODUIT

Pour la gestion de la résistance, il convient de noter que l'INSECTICIDE LIQUIDE DE POULIN contient un insecticide/acaricide du Groupe 3. Toute population d'insectes ou d'acariens peut inclure des individus naturellement résistants à l'INSECTICIDE LIQUIDE DE POULIN et aux autres insecticides ou acaricides du Groupe 3. Les individus résistants peuvent devenir dominants dans la population d'insectes ou d'acariens si ce groupe d'insecticides/acaricides est utilisé de manière répétée sur les mêmes surfaces. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance qui ne sont pas liés au site d'action, mais qui sont spécifiques à chaque produit chimique, tels qu'un métabolisme accéléré. Des stratégies appropriées de gestion des résistances doivent être suivies. Pour retarder la résistance à l'insecticide :

Lorsque cela est possible, alterner l'utilisation de l'INSECTICIDE LIQUIDE DE POULIN ou d'autres insecticides/acaricides du Groupe 3 et des produits des autres groupes contrôlant les mêmes parasites sur une surface donnée.

Mélanger dans le réservoir des insecticides/acaricides de différents groupes lorsqu'une telle utilisation est permise.

L'utilisation des insecticides/acaricides doit reposer sur un programme de gestion intégrée des parasites incluant la détection, la tenue de registres et la prise en compte des pratiques de cultures, biologiques, et autres contrôles chimiques.

Surveiller les populations de parasites traités à la recherche du développement d'une résistance.

Communiquer avec un spécialiste local des interventions sur le terrain ou conseillers agricoles certifiés de la région pour des recommandations supplémentaires concernant la gestion de la résistance aux pesticides et/ou la gestion intégrée des parasites pour les problèmes spécifiques liés au site et aux parasites.

2023-2724
2024-03-19